

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1^{er} août 2019 à 20h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Bernard Bédard
M. Éric Beaugard

Étaient absents : M. Stéphane Beaugard, conseiller
Mme Diane Ferland, conseillère
M. François Légaré, conseiller

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

123-08-2019

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Éric Beaugard
appuyé par Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Marquage des rues pour 2019;
6. Mandat à WSP Canada pour la surveillance partielle des travaux de réfection du rang Ste-Geneviève;
7. Mandat à un laboratoire pour le contrôle qualitatif durant les travaux de réfection du rang Ste-Geneviève;
8. Fin de l'entente avec la SPA des Cantons;
9. Renouvellement du contrat de location d'un site d'entreposage et d'une pépinière avec l'entreprise 9220-5988 Québec inc.;
10. Adoption du règlement 331-2019 modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (garage municipal)
11. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (culture cannabis);
12. Liste des comptes
13. Divers :

- 13.1. Inscription au colloque de zone et à une formation de l'ADMQ;
- 13.2. Versement d'une avance au propriétaire pour l'achat d'une partie du terrain de la propriété portant le matricule 8147-76-1382;
- 13.3. Réserve d'abrasifs pour l'hiver 2019-2020;
- 14. Rapport des comités;
- 15. Correspondance;
- 16. Questions de l'assemblée;
- 17. Levée de l'assemblée.

124-08-2019

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

125-08-2019

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

126-08-2019

5. **Marquage des rues pour 2019**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de marquer la chaussée des routes suivantes : rang Ste-Geneviève, chemin de la Mine, rang Petit 11, 9^{ème} rang, 8^{ème} rang, chemin Quartier Auger, chemin Bachand et rang Charlebois;

CONSIDÉRANT QUE 24 020 mètres de ligne centrale, 48 040 mètres de lignes de rive et 8 lignes d'arrêt sont à faire pour un coût total de 17 564.21\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Marquage Traçage Québec de faire le marquage complet de la chaussée des routes mentionnées ci-dessus.

Adoptée

127-08-2019

6. **Mandat à WSP Canada pour la surveillance partielle des travaux de réfection du rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé le contrat pour l'exécution des travaux visés par l'appel d'offres pour les travaux de réfection du rang Ste-Geneviève à Pavage Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder un mandat pour la surveillance partielle des travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater WSP Canada inc. pour la surveillance partielle des travaux sur le rang Ste-Geneviève.

Adoptée

128-08-2019

7. **Mandat à un laboratoire pour le contrôle qualitatif pour les travaux de réfection du rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé le contrat pour l'exécution de tous les travaux visés par l'appel d'offres pour l'exécution de travaux de réfection du rang Ste-Geneviève à Pavage Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder un mandat à un laboratoire pour les services suivants :

- Vérification des formules de mélange et des certificats de conformité;
- Vérification de la compaction de la transition aux ponceaux et de la fondation de chaussée;
- Vérifier la compaction et la granulométrie de la fondation supérieure selon les normes du CCDG;
- Vérifier la compaction et le taux de pose de l'enrobé bitumineux selon le devis de WSP et des normes du CCDG, en incluant les analyses selon le devis de WSP;
- L'offre de services de Englobe faisait partie intégrante de la présente résolution.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service professionnelle s'élève à 5 811\$ plus taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Englobe selon les conditions mentionnées dans l'offre de service fournie.

Adoptée

129-08-2019

8. **Fin de l'entente avec la SPA des Cantons – Mandat à un nouveau contrôle animalier**

CONSIDÉRANT QUE la SPA des Cantons a transmis un avis à la Municipalité informant que notre entente prenait fin le 31 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la SPA de Drummondville accepte de desservir le territoire du Canton de Roxton et que leur offre de service pour terminer l'année 2019 est la suivante :

- Récupération des animaux errants, application du règlement sur les animaux et gestion des plaintes de nuisance. Service disponible 24h/24h. Gestion des médailles pour les chiens par la municipalité.
- Tarif de 3,60\$/habitant (selon le décret de population pour l'année 2019 :1093 habitants) selon le prorata de mois restant pour l'année 2019 (4 mois) : 1 311.60\$.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec la SPA de Drummondville. Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale soient autorisés à signer les documents à intervenir.

Adoptée

9. **Renouvellement du contrat de location d'un site d'entreposage et d'une pépinière avec l'entreprise 9220-5988 Québec inc.**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

130-08-2019

10. **Adoption du règlement 331-2019 modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (garage municipal)**

Préambule

Attendu que le conseil de la municipalité de Roxton a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 181-2003 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, dans la zone à dominance résidentielle n° 101, les usages publics de sécurité publique et de voirie, tel un garage municipal ;

Attendu que le présent règlement vise également à régulariser l'utilisation du garage municipal attenante à l'hôtel de ville qui est situé dans la zone 101;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. Éric Beauregard lors d'une séance du conseil tenu le 3 juin 2019 ;

En conséquence
il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit
statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 331-2019 modifiant
le règlement de zonage numéro 181-2003 de la municipalité de Roxton ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée pour faire partie
intégrante du règlement de zonage numéro 181-2003, est modifiée par
l'ajout des usages publics et institutionnels de classe A-4 « sécurité
publique et voirie » à la liste des usages autorisés dans la zone 101.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON, LE 1^{ER} AOÛT 2019.

Caroline Choquette,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Stéphane Beauchemin,
Maire

11. **Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de
zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (culture
cannabis)**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement d'urbanisme doit être
précédé d'une assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation doit être
précédée par la publication d'un avis public dans le journal local
annonçant la tenue d'une telle assemblée et que ledit avis n'avait pas été
publié;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée publique de
consultation soit remise au 9 septembre 2019 à 19h15.

Adoptée

131-08-2019

12. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à
payer totalisant 110 909.46\$ et que ceux qui sont payés avant ce jour
soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité
du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces
comptes prévus au budget.

132-08-2019

13.1. **Inscription au colloque de zone et à une formation de l'ADMQ**

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de
Mme Caroline Choquette, directrice générale, au colloque de zone de
l'ADMQ ainsi qu'à la formation portant sur les ressources humaines. Que
tous les frais encourus par ces activités soient à la charge de la
municipalité.

Adoptée

133-08-2019

13.2 **Versement d'une avance au propriétaire pour l'achat d'une partie du terrain de la propriété portant le matricule 8147-76-1382**

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été signée pour l'achat
d'une partie du terrain de la propriété portant le matricule 8147-76-1382;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent verser une avance
à titre de garantie d'achat;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une avance au montant de
50 000\$ au propriétaire du terrain portant le matricule 8147-76-1382 à
titre de garantie d'achat. Que ce montant soit déduit du prix d'achat. Que
le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents à
intervenir.

Adoptée

134-08-2019

13.3 **Réserve d'abrasifs pour l'hiver 2019-2020**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat des matériaux
pour la préparation de la réserve d'abrasifs :

- Sable : 1 400 tonnes
- Pierre : 400 tonnes
- Sel : 200 tonnes

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à procéder à l'embauche des
entrepreneurs nécessaires pour la préparation de la réserve d'abrasifs.

Adoptée

15. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous pris connaissance de la correspondance
qui a été mise à leur disposition.

135-08-2019

17. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
21 h 03.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.